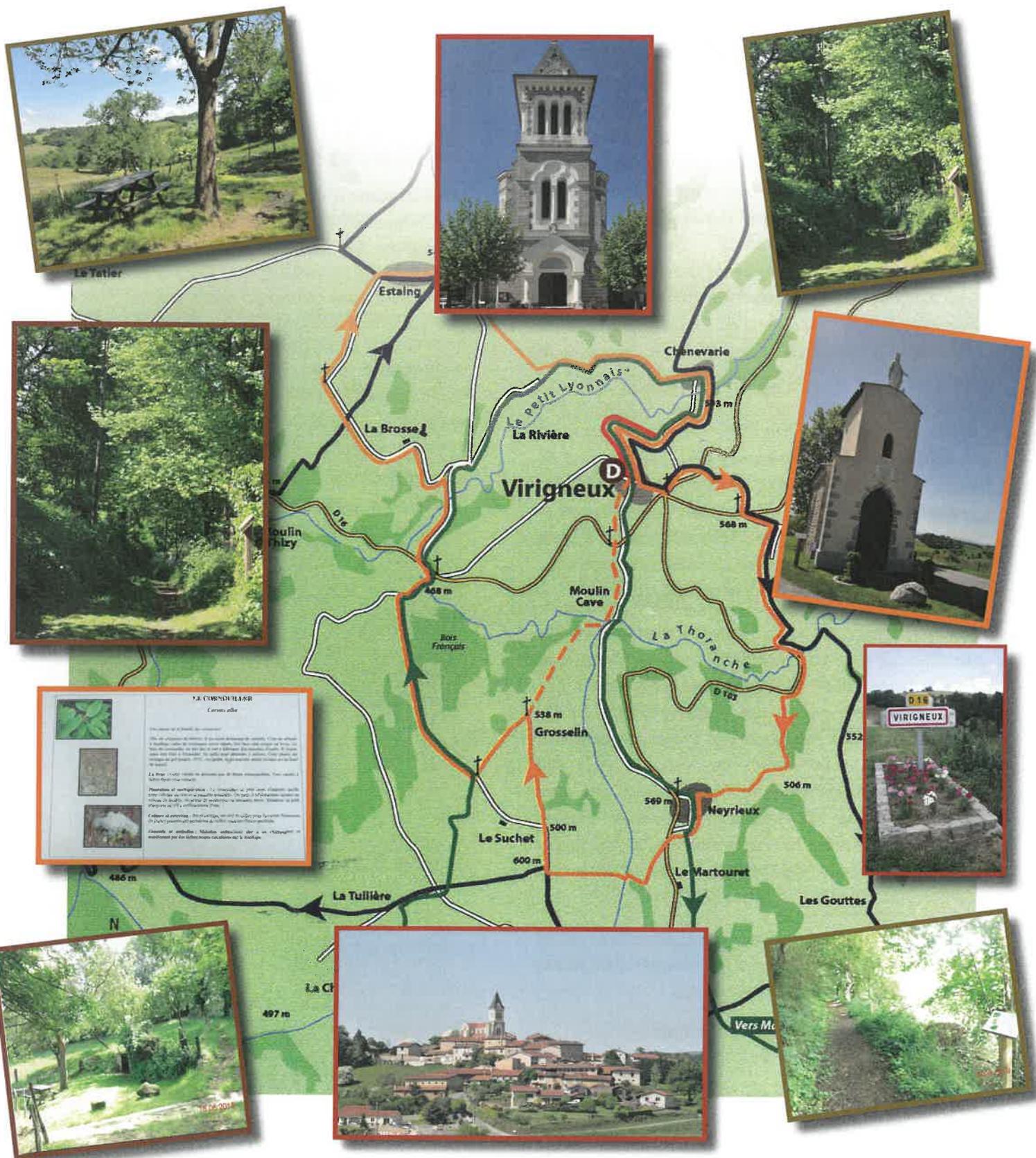


L'ECHO de VIRIGNEUX

Été - Juillet 2019



Redécouvrez les sentiers et balades de la commune...

Le Mot du Maire

Chers Virignères,

L'année scolaire se termine, les élèves auront droit à un repos bien mérité. A la rentrée de septembre, notre école comptera 63 élèves. Je demande aux parents de prioriser l'inscription de leur enfant à Virigneux. Les effectifs ont tendance à baisser. Dès les 2 ans de votre enfant, vous pouvez exprimer votre souhait de le scolariser à Virigneux auprès de la Directrice de l'école. La Municipalité est soucieuse de donner les moyens à notre école pour un bon enseignement. Elle a investi récemment dans du numérique (ordinateurs, 15 tablettes et un tableau interactif). Un accueil périscolaire en partenariat avec Familles Rurales est ouvert de 7h à 18h30 les jours d'école. Un mercredi récréatif a été instauré le matin de 7h30 à 13h30 et pendant les périodes de vacances, un centre de loisirs est organisé par l'association des familles, soutenu par la municipalité. La Commune gère un service de cantine où les repas, dès septembre, seront préparés par l'Atelier du Cuisinier (Restaurant le Mottet) favorisant les produits du terroir et une cuisine familiale. Un service de ramassage scolaire est géré par le Conseil Départemental.

L'adressage sur la Commune est en train de se finaliser. Je déplore ce retard dû aux services de la Poste mandatés pour mettre en place la numérotation. Le nom des voies est défini et les panneaux seront livrés cet été. Nous attendons la validation par la Poste, du numéro qui sera attribué à chaque maison. Une réunion publique sera organisée cet automne où votre plaque numérotée vous sera remise avec un certificat d'adressage pour que chacun puisse faire ses démarches pour le changement d'adresse.

Profitez de l'été pour vous promener dans Virigneux et redécouvrir le sentier botanique embelli de ses nouveaux panneaux.

Bonnes vacances et bon été à tous.

Hervé MICHEL

PS : une table et deux bancs n'ont pas été rendus. Pensez à les rapporter.

INFORMATIONS MUNICIPALES :

ETAT CIVIL

4 PACS ont été célébrés depuis le début de l'année.

TRANSPORT SOLIDAIRE A LA DEMANDE UNE NOUVEAUTE POUR VIRIGNEUX

Mise en place d'un dispositif de Transport Solidaire à la Demande par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), à partir du 1^{er} septembre 2019.

Sous réserve de remplir certaines conditions (habiter sur le territoire, sans véhicule, ressources modestes, être âgé de 65 ans au moins ou adulte handicapé ou invalide ou allocataire du RSA Socle,...), vous pouvez bénéficier d'un transport à 2€ qui vous permettra de vous déplacer sur le territoire de la CCMDL et dans les communes limitrophes pour faire vos courses, aller chez le médecin, au club, voir votre famille...

Pour savoir si vous remplissez les conditions d'éligibilité au Transport Solidaire des Monts du Lyonnais n'hésitez pas à vous adresser, dès maintenant, en priorité au Secrétariat de votre mairie ou au Service Mobilité de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais : 04 74 70 58 00.

 PEnD-Aura+

 Monts du Lyonnais
Communauté de communes



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement



Par ailleurs, la Région a créé une plateforme de covoiturage, pour partager vos trajets quotidiens sur : <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>

LE CYCLO DES MONTS



Le Cyclo des Monts proposé dans toutes les écoles de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a eu lieu le week-end du 15/16 juin. Il s'agit d'une randonnée à vélo où chaque village est représenté par un peloton d'enfants du CE2 au CM2. Deux parcours d'environ 35 kms étaient proposés: de Grammond à Montromant le samedi, et de Virigneux à St Genis l'Argentière le dimanche. Dimanche matin, la commune a donc accueilli les 120 enfants et leurs accompagnateurs avant le grand départ.

Trois enfants de Virigneux ont participé à ce Cyclo des Monts : Antoine et Jules Novat le samedi, et Manech Blanchon le dimanche, qui avait son papa Joan parmi les accompagnateurs.

Félicitations à eux tous pour leur participation à cette randonnée difficile étant donné le dénivelé de nos Monts du Lyonnais !



FÊTE DE LA MUSIQUE

La fête de la musique a eu lieu le vendredi 21 juin dans la cour de l'école.

Malgré le temps menaçant, beaucoup de gens sont venus profiter de l'ambiance festive de cette soirée. Comme à leur habitude, la Banda Vi-igni et les Majorettes de Virigneux nous ont offert un spectacle de qualité. L'Auberge de la Thoranche a permis de se restaurer sur place autour d'un barbecue.

Au final une belle soirée pour bien commencer l'été.



INCIVILITE AU CIMETIERE DU VILLAGE

Certaines personnes n'ont aucun respect pour les défunts et encore moins pour les familles qui fleurissent les tombes. Des personnes malhonnêtes et sans scrupule se permettent de dérober les plantes qui fleurissent les tombes d'êtres chers. Ces gestes sont irrespectueux vis à vis des personnes disparues mais aussi des familles qui entretiennent les tombes.

Un pot de fleurs en terre cuite ne peut pas s'envoler malgré un vent fort....

Que peut-on envisager de faire avec ces fleurs volées sur une tombe ? Fleurir son appartement ou sa maison ? L'offrir autour de soi ?

Ce geste est un manque de respect total. Il y a de quoi être déçu par ces comportements. ...

BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires et responsables d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne sonore pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant ces animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Ces informations sont consultables sur :
[http://www.loire.gouv.fr/IMG/pdf/ARRETE BRUIT_2000-074.pdf](http://www.loire.gouv.fr/IMG/pdf/ARRETE_BRUIT_2000-074.pdf)

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé du lundi 5 au dimanche 25 aout inclus.

☆☆☆☆☆

INFORMATIONS ASSOCIATIVES :

THEATRE " LES ETINSCENES " VIRIGNEUX

Afin de dynamiser et d'étoffer notre équipe de comédiens, nous aimerions accueillir de nouvelles personnes adultes (à partir de 15-16 ans). Si vous aimez le théâtre ou voulez le découvrir, n'hésitez pas à nous rejoindre. Différentes possibilités s'offrent à vous : soit jouer, souffler ou participer à la réalisation du spectacle, décor, costumes...

Nous recherchons les pièces en juillet, pour nous permettre de faire les bons choix en rapport avec les comédiens. La distribution des rôles se fait courant septembre et le début des répétitions en octobre.

Les représentations ont lieu les 2 premiers week-ends de février.

Merci de nous contacter, ou mieux parlez-en aux comédiens ou membres de la troupe que vous connaissez.

Contacts : Véronique 04 77 94 49 03, Odile 04 77 94 49 17 ou Mireille 04 77 94 42 87.

CLUB DES JEUNES

Fête d'été :

Comme chaque année nous organisons la fête d'été qui se déroulera le 3, 4 et 5 aout pour cette année 2019. Le programme sera le suivant :

Le Samedi 3 Aout : Vente de Brioche le matin et bal des jeunes le soir à partir de 21h avec sono « Dynamite ».

Le Dimanche 4 Aout :

- Soupe aux choux dès 8h le matin
- Défilé l'après-midi avec la « Banda Vi-igni » et les majorettes de Virigneux

- Dès 19h30 repas campagnard accompagné d'un bal familial avec sono « Mastermix » et feu d'artifice à 22h00.

- Le Lundi 5 aout : Concours de pétanque à partir de 14h. Dès 19h les tripes à la mode de Caen vous seront servies, suivies d'un bal musette avec l'orchestre « Arnaud de Pralong »

Comme chaque année, le casse bouteille sera ouvert pour la fête d'été, donc pour nous aider à récolter des bouteilles vides, des cartons seront mis à votre disposition vers les containers. Merci d'avance.



1^{er} Mai :

Nous remercions toutes les personnes ayant donné quelque chose ainsi que toutes celles qui nous ont réservé bon accueil.

Soirée Dansante :

Nous remercions aussi toutes les personnes ayant participé à la soirée dansante le 27 avril.

Le Club des Jeunes

CLASSES EN 9

Peut-être avez-vous ou allez-vous recevoir une invitation pour la fête des classes en 9 qui se déroulera le samedi 14 septembre 2019 ? Si vous faites partie de cette décennie et que nous vous avons oublié, veuillez nous en excuser et n'hésitez pas à vous faire connaître en toute simplicité auprès de Julien Tisseur 06 07 25 66 03 ou Clément Pupier 07 81 82 88 41.

FAMILLES RURALES

L'Association Familles Rurales de Virigneux s'occupe de diverses activités et services sur le village, pour les familles, et PAR les familles. Nous avons besoin d'aide, pour pouvoir mieux structurer et que chacun ait moins à faire.

Venez étoffer le Conseil d'Administration, les équipes Ciné, Périsco, Marche, Gym-Zumba... et aider à ce que toutes ces activités continuent. Rien ne se fait tout seul, mais plus on est nombreux, plus c'est facile.

Contacts : Sophie Michel 06 80 02 90 05 et Eric Pitrat 06 75 23 39 05.

ATELIER FLORAL

Vous aimez les fleurs, envie de créer vos propres bouquets ou composition, connaître quelques techniques et se faire plaisir. Venez-vous divertir une fois par mois et vous repartirez avec votre réalisation. (Durée environ 2 h)

Corine Fleuriste d'Haute Rivoire nous conseille individuellement.

1^{er} Cours pour la rentrée le 18 septembre

Prévoir Torchon et sécateur (si vous en avez un)
Coût par séance : fleurs, feuillages, contenant et matériel compris 28 €

Si vous êtes intéressé, veuillez-vous faire connaître auprès de Suzanne au 06 64 88 04 48.

COURS DE RELAXATION

Trouver un bon équilibre au quotidien, affronter les saisons, diminuer son stress.....

Matthieu Borreda, Naturopathe professionnel, membre OMNES vous propose des séances de relaxation – méditation. Lors de ces séances il

intégrera de la réflexologie plantaire, du Reiki et Do-in (auto massage) et divers conseils (huiles essentielles....)

Prévoir votre couverture ou plaid

Vous pouvez choisir de venir le lundi de 18h à 19h ou de 19 h 15 à 20 h 15 à la petite salle du bourg (*sur réservation*)

Les cours reprendront le lundi 23 septembre

Participation annuelle : **36 cours 160 €**

Participation trimestrielle : **12 cours 56 €**

Participation occasionnelle possible sur réservation coût 5 €

Veuillez-vous inscrire ou indiquer votre présence auprès de Suzanne au 06 64 88 04 48

GYM - ZUMBA

Le cours de gym reprendra à la rentrée. Jour et horaire à confirmer.

La zumba a rencontré moins de succès cette année, et il est difficile de trouver une prof juste pour 1 heure. La question du maintien de l'activité est soulevée, aussi n'hésitez pas à ramener des participant(e)s pour étoffer les rangs !

Par ailleurs Ghislaine et Estelle s'occupent depuis longtemps de ces activités. Elles cherchent des personnes pour passer le relais et que ces activités soient maintenues.

Faites-vous connaître auprès d'elles afin de les aider.

Renseignements : Ghislaine 04 77 94 42 30 ou Estelle : 04 77 94 47 90

CINEMA

Merci à tous d'être venus aux séances ciné de Virigneux cette saison.

Nous n'avons pas proposé de plein air cette année, mais nous avons terminé ce semestre avec deux films le **dimanche 7 juillet** avec :

A 17h. : **Aladdin**, le dernier film de Disney, avec **Will Smith**, aussi bien pour les adultes que les enfants. Il y a à la fois de l'humour, de l'émotion et la magie de Disney...

A 20h. : **Venise n'est pas en Italie**, comédie avec, entre autres, **Benoit Poelvoorde**, **Valérie Bonneton**. Un film qui fait bon "rires" qui a terminé la saison d'une façon très sympathique.

La reprise, après cette trêve estivale, se fera le **dimanche 1er Septembre**.

Et comme toutes les commissions de Familles Rurales, on recrute : ce n'est pas contraignant, mais nous ne sommes que 5 ; à 6 ou 8, on aurait pu faire... un plein air !

Contact : Denis Masset, 04 77 94 42 79.

Bonnes vacances à tous et à très bientôt au ciné... de Virigneux !

PERISCOLAIRE - MERCREDI MATIN

Entre **7h et 8h30** et entre **16h et 18h30**, notre équipe accueille votre enfant à l'Ecole durant toute l'année scolaire pour des moments courts ou longs, réguliers ou irréguliers.

Rendez-vous aussi tous les **mercredi matin de 7h30 à 13h30** pour les "mercredis récréatifs"...

Le succès que rencontre ce nouveau service montre son utilité et sa qualité !

Inscriptions les mardi 27 et mercredi 28 Août de 17h. à 18h. à la Petite Salle du Bourg (Centre de Loisirs)

Renseignements au 06 61 00 84 99 - afr.centredeloisirsvirigneux@gmail.com.

Mamans et Papas bienvenu(e)s pour prêter main-forte à Aurélie et Alexandra qui gèrent ce service, ô combien important pour l'école et le village !

Aurélie Sanchez : 04 77 39 01 09 – Alexandra Toinon : 07 85 30 23 91

CENTRE DE LOISIRS - Eté 2019

Cet été, le Centre de Loisirs de Virigneux ouvrira ses portes du **lundi 8 au vendredi 26 juillet** et du **lundi 26 au vendredi 30 août**.

Dresseurs, clowns, jongleurs, magiciens et équilibristes sont attendus sur la piste du "Grand Cirque de Virigneux" !

A noter :

SORTIES 3 à 6 ANS :

/ Jeudi 11 juillet : Sortie au Parc d'activités de Prabouré (sup. 3€) / Parcours les petits montagnards.

/ Jeudi 18 juillet : Sortie à Cottance ; Ferme de Kalmia / Découverte de l'alpaga

/ Jeudi 25 juillet : Sortie cirque à Chambéon

SORTIES 7 à 13 ANS :

/ Jeudi 11 juillet : Sortie au Parc d'activités de Prabouré (sup. 3€) / Parcours en trottinette et tyrolienne géante

/ Jeudi 18 juillet : Sortie Forez Aventure à Saint-Just-Saint-Rambert / Accrobranche

/ Jeudi 25 juillet : Sortie cirque à Chambéon

STAGE 100 % HIP-HOP :

Du 9 au 12 juillet / De 11 à 15 ans

MJC des Tilleuls à Saint-Etienne

Découverte de la culture du Hip-Hop sous toutes ses formes (breakdance, beatbox, sports urbains, graffiti, etc.)

Tarif : 80€ tout compris (prévoir un pique-nique pour le mardi midi) ; Tarif exceptionnel - Projet soutenu par le Conseil Général de la Loire (7 places disponibles)

MINI-CAMPS - "A L'ECOLE... OUI MAIS DU CIRQUE !"

Du 23 au 25 juillet / De 6 à 12 ans

Ecole de cirque de la compagnie le Cambrioleur à Chambéon

Initiation aux arts du cirque : trapèze, jonglerie, trampoline, tissu aérien, acrobatie au sol, etc.

Nuit sous tente. Tarif : 120€ (20 places disponibles)

Inscription les jeudis 13 et 20 juin et les lundis 17 et 24 juin de 16h à 18h à l'école ou par mail : afr.centredeloisirsvirigneux@gmail.com

Informations au 06 61 00 84 99 / 04 77 94 40 22 (fixe de 7h30 à 8h30 et de 16h à 18h30)

Retrouvez tout le programme sur

: www.famillesrurales.org/Virigneux

REVOL MARCHE

Comme l'an dernier, l'Association Familles Rurales de Virigneux invite tous les bénévoles, les annonceurs (artisans, commerçants...) avec conjoints et enfants à passer un bon moment ensemble.

Rendez-vous pour un barbecue au **City-stade de Virigneux, Dimanche 15 Septembre à partir de 11h00**.

Jeux de plein air (pétanques, mölki, ballons et autres) bienvenus.

Pour une bonne organisation, une feuille d'inscription sera mise dans vos boîtes aux lettres en Août.

Si vous souhaitez rejoindre la commission marche, merci de vous faire connaître auprès de Eric : eric.pitrat@gmail.com ou 06 75 23 39 05.

☆☆☆☆☆

INFORMATIONS DIVERSES COMMUNAUTE DE COMMUNES

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

La CCMDL met à votre disposition 2 maisons de services au public (MSAP) à St Laurent et St Symphorien. Elles vous proposent des permanences de divers organismes : Mission locale, MSA, CAF, CPAM, RSA, administrations en ligne, consultations juridiques . . .

Vous trouverez de multiples informations sur le site internet de la Communauté de Communes : www.cc-montsdulyonnais.fr onglet « services au quotidien », maisons de services au public, MSAP.



www.cc-montsdulyonnais.fr

Monts du Lyonnais
Communauté de communes

Pour toutes vos démarches administratives, les MSAP vous accompagnent gratuitement

- EN LIBRE ACCÈS
ORDINATEURS / DOCUMENTATION
- UN ACCOMPAGNEMENT
EMPLOI / ADMINISTRATIONS EN LIGNE
- DES PERMANENCES
CAF / CPAM / MSA / FAMILLE / DROIT / RETRAITE / HABITAT

> Maison de Services Au Public
St Laurent de Chamousset
122, avenue des 4 cantons
Tel. 04 74 26 50 78
9h - 12h30 et 13h30 - 17h
Fermée jeudi et vendredi après-midi

> Maison de Services Au Public
St Symphorien sur Coise
57, rue des tanneries
Tel. 04 78 19 05 14
9h - 12h30 et 13h30 - 17h
Fermée jeudi après-midi

> msap@cc-mdl.fr

Maison de services au public

PETITES ANNONCES

MAISON A VENDRE

A Estaing, belle maison ancienne, entièrement restaurée, 7/8 pièces, 160m², avec 75 m² de dépendances. Fenêtres isolantes, toiture, électricité, réseau hydraulique, cuisine et salles de bains refaits à neuf ces 10 dernières années. Le tout sur un terrain de 700m² avec une très belle vue dégagée sur les monts du Lyonnais. 295 000€ - 06 95 26 76 16.

MAISONS A LOUER

* A louer maison de village entièrement rénovée, chemin de la Motasse à Virigneux. Belle vue !

- Entrée, cellier, cave
- Pièce à vivre, kitchenette
- WC, salle de bain
- deux chambres à l'étage
- chauffage électrique plus poêle à bois
- fibre

Plus de renseignements à l'Agence Varagnat
téléphone n° 04 77 54 28 73

* A louer maison Type 4, Place de l'Eglise 114m², cuisine équipée, séjour, salle de bain (douche et baignoire) trois chambres, buanderie, une cave aménagée et une cave voutée. 500 € par mois.
06 23 37 47 15

☆☆☆☆☆

Pour le prochain ECHO, merci de faire passer vos articles en Mairie, avant le **15 septembre 2019** et de bien vouloir respecter cette date.

IPNS



MAIRIE de VIRIGNEUX

Le Tour – 42140 VIRIGNEUX

Tél : 04-77-94-43-41 – Fax : 04-77-94-40-29

Site internet : virigneux.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 9h30 à 12h00

Permanence d'Hervé MICHEL, maire, et sur rendez-vous.

Mercredi : de 9h30 à 12h00

Permanence de Carole SALOMON, 1ère adjointe, en charge de l'école, des associations

Mercredi : de 14h00 à 16h00

Permanence de Marc VERNAY, 2ème adjoint, en charge de la voirie des réseaux.

Jeudi : de 9h30 à 12h00

Permanence d'André PUPIER, 4ème adjoint, en charge du budget et des finances.

1er Samedi du mois : de 9h30 à 11h30

LES ENTREPRISES DE VIRIGNEUX

Les entreprises connues en Mairie ont été invitées à rédiger un article de présentation de leur activité. Seulement les quelques réponses suivantes sont arrivées.

AUBERGE DE LA THORANCHE

Josiane FRANCOIS - Le Bourg - 42140 VIRIGNEUX- Tél : 04.77.94.47.79

Mail : francois-josiane0995@orange.fr

Site : <http://auberge-la-thoranche.wix.com/auberge-la-thoranche>

Ouverte tous les matins du Mardi au Dimanche de 7h30 à 13h00, le vendredi de 18h00 à 20h00 et Lundi fermé. *Dépôt de pain, journaux, jeux à gratter. Ouverture les jours d'offices religieux (enterrements).*

Restauration traditionnelle : Menu du jour à midi du Mardi au Jeudi - Chaque mois un menu à thème différent - Menu le Dimanche et jours fériés - Menu de groupe, événementiel, spécialités aux plantes... Capacité d'accueil : 3 salles dont une panoramique - 70 couverts. Possibilité de menus de groupe le soir (à partir de 15 personnes).

LA SAS BLANCHON ANTHONY

basée à Virigneux depuis 2007 vous propose ses services en matière de :

- Plomberie
- Chauffage
- Climatisation
- Energies renouvelables

Titulaire des qualifications : QUALISOL - QUALIPAC - QUALIBOIS MODULE AIR ET EAU - RGE QUALIBAT - PG, l'entreprise BLANCHON ANTHONY, vous apportera ses conseils techniques pour optimiser votre installation.

Retrouvez un extrait de nos réalisations en consultant le lien : <https://www.reseau-proeco-energies.fr/artisan/ets-blanchon-1147/realisations>"

SAS BLANCHON ANTHONY

LIEU DIT ESTAING

42140 VIRIGNEUX

Tél.: 06.65.64.91.59.

anthony.blanchon@orange.fr

K. A. P. E SECURITE

société Individuelle située : Le Bourg – 42140 VIRIGNEUX

Portable : 06.61.49.10.57

Ouvert depuis le 10 janvier 2007, la société de Philippe KERSUZAN, offre de multiples services : Électricité, Alarmes, interphonie, automatisme, portail, vidéo....

Se déplace dans toute la région...

Sa clientèle variée du particulier, magasin, stockage,... à la très grosse entreprise....

Ces dernières années, s'est beaucoup développée dans le secteur de la domotique et sécurité...

Travail dans le respect en ayant pour politique, que : « le client soit satisfait et ne rappelle pas ».

MAPROBOIS

auto-entreprise créée en 2012, dont l'activité principale est la fabrication de petits bois d'allumage en filets et propose également des filets de bûches en 33 cm.

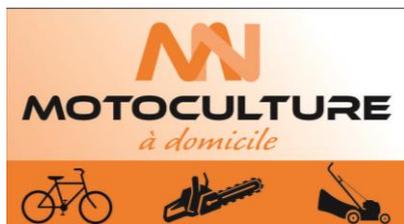
L'entreprise écoule principalement sa production dans des magasins de bricolage et des jardineries.

Elle propose également ses articles aux particuliers, à retirer sur place en ayant au préalable pris rendez-vous, au 06 19 28 85 53. Vous pouvez si vous le souhaitez, visionner différentes vidéos détaillant de mon auto-entreprise, sur ma chaîne YouTube, en tapant MAPROBOIS.

AUTO ENTREPRISE MARTIAL PROTIERE

Vend chutes de bois résineux coupé en longueur de 5 à 40 cm sec et prêt à brûler, à prendre sur place.

Me contacter Tel : 06 19 28 85 53.



INTERVENTION A VOTRE DOMICILE

Tous matériels de motoculture

Réparations

- Dépannages
- Entretien Interventions sur : remorque, caravane, vélo

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

NOVAT Mathieu

07.52.95.85.16

mnmotoculture@orange.fr

L'ENTREPRISE FORETS BOIS SERVICES

est installée, au lieudit « La Fouillouse », sur la route qui va de Virigneux à Saint martin Lestra. Téléphone : 06/28/27/11/00

C'est une entreprise spécialisée dans le bois de chauffage et qui en commercialise plus de 4000m³ par an. Grâce à un stock important, le bois livré, (dans un rayon de 30 kms, à l'aide de petits camions 3,5 tonnes pour accéder partout), est abattu depuis 2 ans minimum et donc sec et prêt à l'emploi. Les essences commercialisées sont constituées exclusivement de bois dur, (chêne à 80%, hêtre, frêne, charme,...du résineux est disponible sur demande), dans trois longueurs (33, 40, 50 cm ou autres).

A cette activité, s'ajoute le travail en forêt, de coupe et d'abattage, principalement dans les Monts du Forez.

Siège social : Forêts Bois Services

Jérôme Tisseur, Régis Duperray et Joël Protière

Lotissement La Madone

69770 Montrottier

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE ET DE TERRASSEMENT

créée depuis février 2010, j'interviens pour tout type de travaux en rénovation et neuf : mur de clôture, mur de soutènement, extension de maison, ouvertures, dallage... Et aussi pour la création de plateforme, assainissement, petit enrochement, tranchées diverses... T.V.A 0% Devis gratuit Décennale à jour.

Je suis disponible en fin de journée pour voir et étudier avec vous vos projets.

Tel: 06 65 00 42 50

herveberthet18@gmail.com

Questions/réponses

Vous souhaitez que votre chèque soit automatiquement déduit de vos factures énergétiques pour les prochaines années ?

Vous pouvez demander en ligne sur www.chequeenergie.gouv.fr que le montant du chèque énergie soit automatiquement déduit de votre facture de gaz ou d'électricité pour les années à venir. Dans ce cas, vous ne recevrez plus le chèque à votre domicile l'année prochaine. Vos factures seront automatiquement réduites du montant de votre chèque. Vous pourrez décider d'arrêter ce versement automatique si vous souhaitez utiliser votre chèque pour payer d'autres factures.

Que faire des attestations que vous avez reçues avec votre chèque énergie ?

Ces attestations vous permettent de faire valoir les protections associées au chèque énergie auprès de votre fournisseur de gaz et/ou d'électricité. Vous devez envoyer ou enregistrer en ligne (<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/attestation>) votre attestation auprès de votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel (cette démarche n'est pas nécessaire pour le fournisseur auprès duquel vous avez utilisé votre chèque énergie).

Vous êtes logé en résidence sociale ?

Un dispositif spécifique est mis en place pour les résidences sociales : le gestionnaire de la résidence répercute le montant de l'aide (attribuée à sa demande) directement sur la quittance de loyer de ses résidents, qui ne reçoivent pas de chèque énergie.

Vous avez perdu votre chèque énergie ou on vous l'a volé ?

Déclarez la perte ou le vol de votre chèque en ligne (<https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/declarer-perdu-vole>) ou par téléphone auprès de l'assistance utilisateurs. Un nouveau chèque vous sera envoyé en remplacement de l'ancien.

Vous voulez vérifier si votre chèque a bien été reçu par votre fournisseur ?

Vérifiez son statut auprès de l'assistance utilisateurs sur le portail internet ou par téléphone.

Vous souhaitez faire une réclamation ?

Vous n'avez pas reçu de chèque ou vous pensez que le montant de votre chèque est erroné ? Vérifiez votre éligibilité via le simulateur (<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>). Si votre analyse se confirme, contactez l'assistance utilisateurs.

AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE, L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES MÉNAGES À REVENUS MODESTES POUR PAYER LEURS DÉPENSES D'ÉNERGIE.



MODE D'EMPLOI POUR LES BÉNÉFICIAIRES



Solidaire

Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

Simple

Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHÉ À ACCOMPLIR pour le recevoir (il suffit seulement d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux l'année précédente).

Juste



Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois... et certains travaux de rénovation énergétique.

CONTACTS – ASSISTANCE UTILISATEURS :

<https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance>



N° VERT

0 805 204 805

SERVICE ET APPEL GRATUITS

www.chequeenergie.gouv.fr

Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie à partir de 2018. Il est attribué en fonction des ressources fiscales (revenu fiscal de référence) et de la composition du ménage. Il est envoyé nominativement à l'adresse connue des services fiscaux.

Pour en bénéficier, à aucun moment, le bénéficiaire n'est démarché (ni à son domicile, ni par téléphone), ni ne doit communiquer ses références bancaires : toute sollicitation en ce sens doit être refusée.

Pour savoir si vous êtes éligible au chèque énergie, rendez-vous sur le site :

www.chequeenergie.gouv.fr

rubrique Espace bénéficiaire/vérifier mon éligibilité

www.chequeenergie.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Vous êtes bénéficiaire



1 LE CHÈQUE ÉNERGIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le chèque énergie est nominatif et vous aide à payer les factures d'énergie de votre logement. Il est attribué pour une année en fonction de vos ressources et de la composition de votre foyer. Vous le recevez automatiquement par courrier, chez vous.

Attention, pour bénéficier du chèque énergie :

- vous devez impérativement avoir déclaré vos revenus auprès des services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls (il est inutile en revanche de transmettre votre avis d'imposition sur les revenus pour bénéficier du chèque). Votre droit à bénéficier du chèque énergie sera établi sur la base de cette déclaration.
- vous devez habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si vous en êtes exonéré).

Avec le chèque énergie, vous bénéficiez également de droits et de réductions auprès de votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel :

- En cas de déménagement, vous ne paierez pas les frais de mise en service de votre contrat.
- En cas d'incident de paiement, vous bénéficierez :
 - du maintien de votre puissance électrique pendant la période de trêve hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars)
 - d'une réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation)
 - d'une exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement



2 COMMENT UTILISER VOTRE CHÈQUE ÉNERGIE ?

Avec le chèque énergie vous pouvez régler les dépenses suivantes :

- votre facture d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.)
- les charges de chauffage incluses dans votre redevance, si vous êtes logé dans un logement-foyer conventionné à l'APL
- certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement et réalisées par un professionnel certifié [Cf Code général des impôts, annexe 4 - Article 18 bis. Par exemple : isolation des combles. Plus de renseignements à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/credit-impot-transition-energetique-cite>

Tous ces professionnels sont tenus d'accepter votre chèque énergie.

Attention : le chèque énergie n'est pas un chèque bancaire. Il n'est pas encaissable auprès d'une banque.

Pour bénéficier des protections associées au chèque énergie, vous devez renvoyer ou déclarer en ligne sur <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/attestation> l'une des attestations envoyée avec le chèque énergie.

Cette démarche n'est pas nécessaire pour le fournisseur auprès duquel vous avez utilisé votre chèque énergie : en effet, dans ce cas, les protections associées seront activées automatiquement.



3 COMMENT PAYER VOS DÉPENSES D'ÉNERGIE AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE ?

Pour payer une facture d'électricité ou de gaz naturel, inutile d'attendre l'arrivée de votre prochaine facture. Vous avez deux possibilités :

- payez en ligne sur le site www.chequeenergie.gouv.fr en saisissant votre n° de chèque, le code à gratter, vos références client. Profitez-en pour demander que le montant du chèque énergie soit automatiquement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz pour les années à venir ;
- envoyez votre chèque énergie à votre fournisseur, accompagné d'une copie d'une facture récente ou d'un échéancier faisant apparaître vos références client.

Si le montant de votre chèque est supérieur à votre prochaine facture, le restant du montant du chèque sera automatiquement déduit des factures suivantes.

Pour régler un achat de combustible (fioul, bois, GPL...), vous remettez votre chèque énergie directement au fournisseur. Vous ne pouvez l'utiliser qu'en une seule fois, et il n'y a pas de rendu de monnaie si la facture est inférieure au montant du chèque.

Pour régler une redevance en logement-foyer, vous remettez votre chèque énergie directement au gestionnaire du logement-foyer. Si le montant de votre chèque est supérieur à votre prochain avis d'échéance, le restant du montant du chèque sera automatiquement déduit des avis suivants.

Votre chèque énergie est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivant son émission. Sa date de validité est inscrite sur le chèque.



4 COMMENT PAYER DES TRAVAUX DESTINÉS À RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT ?

Seuls certains travaux peuvent être réglés avec le chèque énergie. Ils doivent être réalisés par un professionnel certifié « Reconnu garant de l'environnement » (RGE).

Pour trouver la liste de ces professionnels, ainsi que des informations sur les aides à la rénovation énergétique, consultez le portail www.renovation-info-service.gouv.fr ou appelez le **0 808 800 700**.

- Si les travaux sont réalisés avant la date de validité inscrite sur le chèque, payez directement votre facture avec le chèque énergie.
- Si vous souhaitez financer des travaux dans les deux années suivantes, vous devez échanger votre chèque avant sa fin de validité sur le portail www.chequeenergie.gouv.fr ou par téléphone, pour obtenir un « chèque travaux » valable deux années supplémentaires.

Déprim'Espoir A votre écoute

- Ecoute et aide aux personnes déprimées dans le respect et la discrétion.
- Soutien et déculpabilisation de l'entourage.
- Accompagner la solitude, redonner le goût de vivre.
- Eveiller l'opinion face au tabou de la déprime.
- Organiser des réunions de prévention.
- Coopérer avec des associations et des professionnels ayant pour objectif la guérison des personnes dépressives.

Permanence téléphonique
Un temps d'écoute
tous les lundis et
les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois
de 18 à 23 Heures
04.74.72.21.32

La prévention
Soirées débats
Participation à
La journée de l'amitié

Groupe de parole
« Parenthèse »

OU

Entretiens individuels

Sur rendez-vous

A L'ETAIS 04.74.72.20.93

Espace et Temps pour l'Accueil, l'Initiative et le Social

Nos randonnées

Chaque vendredi

rencontrer des amis, marcher

bavarder, échanger

Renseignez-vous pour les rendez-vous

04/74/26/30/00



04.74.72.21.32

Notre adresse Postale
DEPRIM' ESPOIR A VOTRE ECOUTE
Mairie de Foy L'Argentière
69610 STE FOY L'ARGENTIERE

Internet
groupeprimespoir@orange.fr

Parce que **PARLER** à quelqu'un
évite l'isolement,
dédramatise une situation
qui paraît insurmontable,

L'ESSENTIEL est de savoir
que quelqu'un est là.

Ce sont les autres qui permettent
de lutter.